

Numéro de dossier : 1104400074

**Unité administrative responsable** Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

**Objet** Adopter le Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM), situé au 1650 et 1750, avenue Cedar, en vertu de l'article 89 paragraphe 5 de la Charte de la Ville de Montréal, lequel remplace le Règlement 08-012

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

♦**Commentaires**

La constitution du site du patrimoine du Mont-Royal, le statut d'arrondissement historique et naturel, la création de l'écoterritoire des sommets et des flancs du Mont-Royal et les régimes de protection inscrits au Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal visent essentiellement à protéger les patrimoines de la montagne et à réduire la pression du développement immobilier sur le mont Royal.

Il aurait été souhaitable que l'usage à des fins hospitalières soit confinées à l'intérieur des limites de la propriété institutionnelle, cependant le Bureau du Mont-Royal comprend l'intérêt d'utiliser le bâtiment voisin, situé au 1750 avenue Cedar, actuellement inachevé et inoccupé.

Le Bureau du Mont-Royal est d'avis que l'accord de développement convenu en 2008 entre la Ville et le CUSM doit être actualisé afin d'assurer un encadrement et une mise en valeur optimaux du site.

**Numéro de certificat (ou note)****Responsable de l'intervention**

Céline BOUCHARD  
chargée de projets  
**Tél. :** 514 872-2315  
**Date:** 2011-02-16

**Endossé par:**

Mario CICIOLI  
adj. à la DGA, Responsable du Bureau du  
Mont-Royal  
**Tél. :** 514 872-4400  
**Date d'endossement:** 2011-02-16

Numéro de dossier : 1104400074